

La rentrée du PÉRISCOLAIRE



DOSSIER D'INSCRIPTIONS

RENTREE 2023

POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT VALIDEE, MERCI DE NOUS RAPPORTER LES ELEMENTS SUIVANTS :

A COMPLÉTER :

- Fiche de renseignements
- Autorisations parentales
- Fiche sanitaire (**attention : une fiche par enfant, faire des photocopies !**)
- Règlement transport scolaire

A FOURNIR :

- Photocopie du carnet de santé avec nom et prénom de l'enfant (vaccinations et maladies infantiles)
- Photocopie de la carte d'assuré social ou attestation
- Photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- UNIQUEMENT pour les familles n'ayant pas de numéro allocataire CAF** : photocopie de la feuille d'imposition revenus 2022

A GARDER :

- Règlement restauration scolaire
- Règlement accueil périscolaire

INFORMATIONS SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023 - 2024

Bonjour,

La rentrée de votre enfant / vos enfants, inscrit(s) à l'école de Lavault-Ste-Anne, aura lieu
lundi 4 septembre 2023

Si vous souhaitez utiliser les Services Périscolaires mis à votre disposition par Le Centre Social et la commune de Lavault Ste-Anne, nous vous demandons de nous faire parvenir les inscriptions **avant le 23 juin** dans la boîte aux lettres des Services périscolaires à l'école des Trois Champs ou celle du Centre Social Rural.

**POUR TOUS LES SERVICES PERISCOLAIRES MIS A LA DISPOSITION DES FAMILLES,
UNE INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE
ELLE N'EST PAS RECONDUITE D'UNE ANNEE SUR L'AUTRE**

Différents services sont possibles :

- le transport scolaire ;
- l'Accueil Périscolaire (le matin avant la classe et l'après-midi après la classe) ;
- la restauration scolaire ;
- l'Accueil de Loisirs extrascolaire pendant les petites vacances (sauf Noël) et au mois de juillet (fermeture en août) : qui fait l'objet d'une inscription à part à chaque période.
- le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Ils sont conformes à la réglementation mise en place par nos partenaires du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ; de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole.

Merci de bien nous communiquer **votre numéro allocataire CAF et votre adresse mail** afin de pouvoir calculer le tarif appliqué aux différents services périscolaires. **Il ne sera pas fait de relance, faute de quoi, le tarif maximum vous sera appliqué.**

NB : Restaurant scolaire (voir descriptif sur la feuille suivante)

Les dates pour la commande et le règlement des repas seront assurés le lundi 4 et le jeudi 7 septembre de 16h30 à 18h30 à l'école des Trois Champs (au chalet dans la cour du bas).

Vous en souhaitant bonne réception,
Bien sincèrement.

Samir TRIKI
Maire
Président du CCAS

INFORMATIONS

SUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DE CES SERVICES

LE SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Service gratuit.

Prendre contact avec la Mairie pour les horaires de passage selon les lieux de ramassage défini par la commune.

Desserte soir : Départ de l'école des Trois Champs à 16h40.

ATTENTION : Le jour de la rentrée, il n'y a pas de transport le matin.

FONCTIONNEMENT

Il n'y aura pas d'accompagnateur dans le transport scolaire en plus du chauffeur.

REGLEMENT

Le comportement des enfants sont de la responsabilité des parents.

En cas de problèmes, la municipalité s'accorde le droit de sanctionner la famille : à savoir l'exclusion du service.

Merci de compléter le règlement ci-joint et de nous le remettre avec le dossier.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

→ Le matin de 7h15 à 8h20

Service payant, le quotient familial est appliqué. Tarif à la demi-heure.

Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h20 sous la surveillance d'une animatrice diplômée.

ATTENTION : Le jour de la rentrée, il n'y a pas d'accueil le matin.

Dès le mardi 5 septembre, les parents pourront laisser les enfants le matin à partir de 7h15.

Par souci de sécurité, les parents sont priés d'accompagner les enfants au bureau de l'accueil périscolaire (sauf si un protocole sanitaire est en vigueur).

→ Le soir de 16h30 à 18h15

Service payant, le quotient familial est appliqué. Tarif à l'heure.

Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h15 avec un goûter fourni par la collectivité et sous la surveillance d'une animatrice diplômée.

Veuillez noter que le règlement a été modifié. MERCI aux familles de prendre en compte les changements qui s'opèrent, dès la rentrée 2023.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La commande et le règlement des repas se font auprès de Mme Raymond, régisseuse de la restauration scolaire, en complétant la fiche envoyée par mail ou rempli sur place.

C'est une régie d'avance payable en espèces ou par chèque. Les familles inscrivent leurs enfants par période de vacances scolaires. Le quotient familial est appliqué (tarifs dans le règlement de la restauration scolaire).

Pour plus d'informations vous pouvez la contacter au 06.59.74.26.94.

Compte-tenu de la durée des périodes, il vous est proposé de régler les repas en deux fois : par chèques libellés à l'ordre du Trésor Public. Ces deux chèques seront à remettre à Mme Raymond, à la commande des repas.

NB : Il n'est pas possible de procéder à l'annulation des repas commandés, sauf cas exceptionnel.

En cas d'absence pour raisons de santé, merci de prévenir immédiatement la référente des Services Périscolaires au 06.84.44.55.78. **Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas comptabilisées** (les repas seront reportés sur la période suivante).

→ **Exceptionnellement :**

Suivant les places disponibles, un enfant non préinscrit, pourra prendre son repas fourni par les parents à la cantine si la demande est faite une semaine à l'avance à la responsable des Services Périscolaires.

Pour toute situation particulière, prendre contact avec la référente des Services Périscolaires au 06.84.44.55.78.

LA PAUSE MÉRIDIANNE

Temps d'activités avant ou après le repas suivant l'heure du service du repas de l'enfant, encadré par des animateurs/trices diplômé(e)s.

Son accès est soumis à une **cotisation annuelle par famille de 5€**, généralement facturée en fin d'année scolaire (en juin ou juillet).

LE CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Service gratuit de 16h45 à 17h45.

En étroite collaboration avec l'équipe pédagogique scolaire, les enfants sont dirigés vers le CLAS par les enseignants. Les familles peuvent aussi en faire la demande qui sera étudiée par l'équipe. C'est un contrat entre l'enfant, l'enseignant, l'animatrice et la famille. Les inscriptions au CLAS se font début octobre.

L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE au Centre Social Vicomte Paillhou

Service payant : application des barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales.

Accueil des enfants de 4 à 12 ans durant les petites vacances (sauf Noël) et juillet (fermeture en août) de 7h45 à 18h.

Garderie du matin de 7h45 à 8h45 et une garderie du soir de 17h à 18h.

Activités de 9h à 17h avec repas et goûter.

Fait l'objet d'une inscription à part pour chaque période.

INFORMATIONS

Afin de vous informer sur la vie communale et le Centre Social de Lavault Ste-Anne nous vous invitons à consulter régulièrement le **SITE INTERNET** : www.lavault-ste-anne.fr et télécharger l'application **PANNEAU POCKET** (gratuite) en sélectionnant la commune de Lavault Ste-Anne.

Coordonnées des Services Périscolaires

Téléphone : 06.84.44.55.78

Courriel : servicesperiscolaireslavault@gmail.com

LES RYTHMES SCOLAIRES

	7h15	8h20	11h30	13h20	16h30	18h15
Lundi	Accueil Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil Périscolaire	
Mardi	Accueil Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil Périscolaire	
Mercredi						
Jeudi	Accueil Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil Périscolaire	
Vendredi	Accueil Périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil Périscolaire	



SERVICES PERISCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

ECOLE DES TROIS CHAMPS DE LAVAUT SAINTE-ANNE

Si vous avez plusieurs enfants, ne remplissez cette fiche famille qu'une seule fois

MERE/PERE/TUTEUR*
**rayer la mention inutile*

Responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fixe :

Portable :

Profession :

Email (**obligatoire**) :

.....

MERE/PERE/TUTEUR*
**rayer la mention inutile*

Responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fixe :

Portable :

Profession :

Email (**obligatoire**) :

.....

NUMERO ALLOCATAIRE CAF (obligatoire) :

Personne à contacter en cas d'urgence (N° de téléphone).....

Si parents séparés, qui a la garde des enfants :

Nom Prénom Enfant 1		Né(e) le :		Sexe	F ou M
Nom Prénom Enfant 2		Né(e) le :		Sexe	F ou M
Nom Prénom Enfant 3		Né(e) le :		Sexe	F ou M
Nom Prénom Enfant 4		Né(e) le :		Sexe	F ou M
Nom Prénom Enfant 5		Né(e) le :		Sexe	F ou M

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER VOTRE / VOS ENFANT (S) :

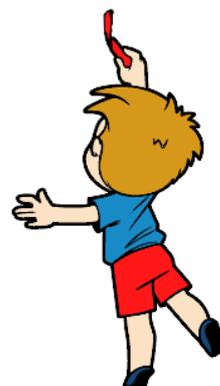
Nom	Prénom	Ville	Téléphone	Lien de famille

AUTORISATIONS PARENTALES

SERVICES PERISCOLAIRES

ECOLE DES TROIS CHAMPS DE LAVAUT SAINTE-ANNE

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024



Je soussigné(e)

responsable légal (père, mère, tuteur, autre) de l'enfant / des enfants

.....

- L'autorise à participer aux activités de l'Accueil Périscolaire, y compris les activités extérieures ;
- Autorise la Direction de l'Accueil Périscolaire à prendre toutes les mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident ;
- Reconnaît être informé(e) que l'Accueil Périscolaire et le Restaurant Scolaire sont habilités à prendre connaissance de mes ressources déclarées par l'intermédiaire du site de la CAF ou de ma feuille d'imposition ;
- Autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant, réalisées lors d'évènements ou de sorties ;
- Reconnaît avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : expositions, illustrations d'articles de presse, site internet de la commune, du Centre Social Rural, brochures... La durée de l'exploitation sera illimitée (vous disposez cependant d'un droit de retrait).
- Reconnaît avoir pris connaissance des **règlements du Restaurant Scolaire et de l'Accueil Périscolaire (à conserver)** et s'engage à les respecter.
- Accepte tout prélèvement sur les allocations CAF en cas de non-paiement.

Fait à, le

Signature :

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES

ANNEE 2023/2024

ENFANT 1 : Nom..... Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

ENFANT 2 : Nom..... Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

ENFANT 3 : Nom..... Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

ENFANT 4 : Nom..... Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

ENFANT 5 : Nom..... Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

SEMAINE DE LA RENTREE
DU LUNDI 4 AU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

ENFANT 1 Nom : Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Restaurant Scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

ENFANT 2 Nom : Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Restaurant Scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

ENFANT 3 Nom : Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Restaurant Scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

ENFANT 4 Nom : Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Restaurant Scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

ENFANT 5 Nom : Prénom :

	Transport Matin	Accueil Périscolaire du Matin	Restaurant Scolaire	Accueil Périscolaire du Soir	Transport Soir
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

(Une fiche par enfant)

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : GARÇON FILLE

Vaccinations (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	Date dernier rappel	Autres vaccinations	Date
D T Polio			
Vaccins recommandés	Date		
Coqueluche			
BCG			
Infections invasives			
Hépatite B			
ROR			
Varicelle			
Grippe			
Papillomavirus humains			

Tous les enfants ~~nés~~ à partir du 1^{er} janvier 2018 auront ces vaccins obligatoires en plus :
~~Haemophilus influenzae b, coqueluche, hépatite B, rougeole, oreillon, rubéole,~~
~~méningocoque C et pneumocoque.~~

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant suit-il un traitement médical actuellement ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Allergies

Médicamenteuses : Oui Non

Alimentaires : Oui Non

Autres (animaux, pollen...) :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... Précisez.

Responsable(s) de l'enfant

NOM(S) : PRÉNOM(S) :

Adresse :

CP : Commune :

Télé mobile : Tél pro :

N° SECURITE SOCIALE DE L'ENFANT :

MEDECIN TRAITANT :

N° TELEPHONE MEDECIN TRAITANT :

GROUPE SANGUIN :

Je soussigné, ~~.....~~ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature,

Règlement du Restaurant Scolaire (à conserver)

La commune de Lavault-Ste-Anne organise un service de restauration pour les enfants scolarisés. Les effectifs sont limités à la capacité d'accueil du restaurant.

Le temps de la restauration doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se nourrir
- Un temps pour se détendre
- Un temps de convivialité.

HORAIRES

Le service de restauration scolaire est ouvert tous les jours d'école (sauf le mercredi) entre 11h30 et 13h20. Ces horaires se situent en dehors du temps obligatoire d'enseignement.

LIEUX

École des Trois Champs de Lavault Ste-Anne.

Les locaux, mis à disposition pour la restauration scolaire, sont assurés et entretenus par la commune. Seul le personnel affecté à la préparation des repas est autorisé à pénétrer dans l'office de cuisine.

ENCADREMENT

Pendant la pause méridienne et le déjeuner, les enfants sont confiés au personnel communal qualifié et/ou diplômé. L'organisation de cet encadrement et le nombre de personnes en charge de la surveillance, laissés à la discrétion de la Commune, respecte les taux d'encadrement préconisés par la Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES).

INSCRIPTIONS

L'inscription et le paiement se fait auprès du régisseur en complétant la fiche de commande envoyée par mail (pour la première période, la fiche sera jointe au dossier de rentrée).

Les familles inscrivent leurs enfants par cycle de vacances scolaires.

Un enfant non inscrit ne pourra être accueilli dans le restaurant scolaire qu'en cas d'événement exceptionnel (hospitalisation d'un parent, déplacement professionnel...) et dans la limite de la capacité d'accueil.

Aucune inscription ne sera prise en compte si aucun dossier n'a été rempli au préalable. Pour toute situation particulière, prendre contact avec la référente des Services Périscolaires au 06.84.44.55.78.

**ATTENTION : SEULES LES ABSENCES JUSTIFIÉES PAR UN CERTIFICAT MÉDICAL
NE SERONT PAS COMPTABILISÉES
(Les repas seront reportés sur la période suivante)**

Suivant les places disponibles, un enfant non préinscrit, pourra prendre son repas fourni par les parents à la cantine si la demande est faite une semaine à l'avance à la responsable des Services Périscolaires.

Nous nous réservons le droit de refuser toute inscription pour des raisons de sécurité.

RÈGLEMENT DES REPAS

La commande et le règlement des repas se font auprès de Mme Raymond, régisseuse de la restauration scolaire, en complétant la fiche envoyée par mail ou rempli sur place.

C'est une régie d'avance payable en espèces ou par chèque. Les familles inscrivent leurs enfants par période de vacances scolaires. Le quotient familial est appliqué (tarifs dans le règlement de la restauration scolaire).

Pour plus d'informations vous pouvez la contacter au 06.59.74.26.94.

Le règlement et l'inscription pour la première période auront lieux :

- lundi 4 septembre 2023 de 16h30 à 18h 30 au chalet en bas de la cour d'école.

- jeudi 7 septembre 2023 de 16h30 à 18h 30 au chalet en bas de la cour d'école.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- les enfants sont pris en charge pendant la pause méridienne par le personnel communal.
- Deux services sont mis en place. Les enfants plus jeunes mangeront au premier service.
- les enfants de maternelle sont conduits à la salle de restaurant scolaire pour prendre le repas jusqu'à environ 12h30. Ils vont ensuite aux toilettes puis dans la cour du bas ou sous le préau en fonction de la météo.
- les enfants de l'élémentaire disposent d'un temps libre avant ou après le repas (selon le service), avec un passage aux toilettes pour se laver les mains. Ensuite, ils sont conduits à la salle de restaurant scolaire.

Certains enfants des classes élémentaires pourront être amenés à déjeuner en même temps que les enfants des classes maternelles.

Tout enfant inscrit pour le déjeuner ne pourra pas quitter les lieux sans être accompagné par un adulte responsable qui devra signer une décharge.

MATERIEL A FOURNIR

En ce qui concerne l'accueil des plus petits (PS/MS) pendant la restauration scolaire, merci de leur prévoir un bavoir avec le NOM et le PRENOM noté dessus ! Il sera utilisé la semaine et remis dans leur sac le vendredi, afin de procéder à son lavage.

REPAS

Les menus sont conçus par une diététicienne et fournis par notre prestataire de service « Saveur et Tradition du Bocage ». Ils sont affichés dans le restaurant scolaire, dans les classes, sur le panneau d'affichage périscolaire, publié sur l'application Panneau Pocket et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

DISCIPLINE

Respect et politesse doivent être observés par les enfants vis-à-vis du personnel et de leurs camarades.

Tout manquement à la discipline (avant, pendant, après les repas) entraînera les sanctions suivantes :

- 1^{er} avertissement : notifié aux parents avec excuses orales demandées
- 2nd avertissement : notifié aux parents avec excuses écrites signées des parents et de l'enfant
- 3^{ème} avertissement : notifié aux parents avec une exclusion temporaire du service après validation de l'élue référente, avec des excuses écrites signées des parents et de l'enfant. Les repas commandés ne seront pas reportés.
- 4^{ème} avertissement : notifié aux parents avec excuses écrites signées des parents et de l'enfant, en cas de récurrence, une expulsion définitive sera appliquée
- 5^{ème} avertissement : notifié aux parents avec une exclusion définitive du service après validation de l'élue référente. Les repas commandés ne seront pas reportés.

Toutes agressions physiques ou verbales d'une violence rare, envers un élève ou de surcroît envers un agent, sera sanctionnée par une exclusion temporaire d'une durée indéterminée, suivant la gravité des faits. La durée de l'exclusion sera prononcée après discussion avec la Mairie, les responsables de la pause méridienne, les parents et l'enfant.

Les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire ne doivent être en possession d'aucun ustensile ou matériel susceptible de présenter un quelconque danger pour les autres élèves et le personnel, ni de jouets pouvant susciter la convoitise des autres.

ORGANISATION DU PERSONNEL

Dans tous les cas, le personnel de service placé sous l'autorité du Maire, seul titulaire du pouvoir de nomination, doit :

- Vérifier les quantités livrées par la société de restauration
- Vérifier et maintenir la température jusqu'à l'assiette de l'enfant
- Après le repas, desservir, faire la vaisselle, ranger et nettoyer la salle qui doit être laissée dans un état parfait de propreté
- Tous les restes doivent être jetés à l'exception des fruits, fromages, yaourts qui peuvent être conservés jusqu'à la date limite de consommation

Le personnel de service et de surveillance est chargé plus particulièrement :

- De l'apprentissage d'une certaine autonomie en matière de déjeuner
- De la prise en charge des enfants déjeunant au restaurant scolaire en assurant, notamment, le pointage des présents
- De veiller à ce que les enfants déjeunent suffisamment, correctement et proprement dans le respect des autres et du personnel

Le personnel doit être attentif aux besoins des enfants, faire preuve d'écoute et de pédagogie pour compléter l'apprentissage des règles de vie en société inculquées par leurs parents.

TARIFS

Les tarifs sont définis chaque année par le Conseil Municipal :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS	
	1 ENFANT	2 ENFANTS et +
De 0 à 999	1.00 €	1.00 €
De 1000 à 1299	3.50 €	3.30 €
de 1300 et +	3.90 €	3.70 €

Les familles doivent communiquer leur numéro allocataire CAF ou leur feuille d'imposition pour que les Services Périscolaires prennent connaissance de leur quotient familial et ainsi bénéficier de tarifs adaptés.

En cas de non communication de ces informations, le tarif maximum est appliqué.

Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas comptabilisées.

SANTÉ

Toutes les notifications d'une allergie alimentaire sur la fiche sanitaire devront être validées par un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'une attestation médicale pour l'année scolaire en cours.

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un PAI.

En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, elles sont tenues de récupérer leur enfant après la signature d'une décharge.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

ASSURANCE

La famille doit impérativement fournir les contrats d'assurance extrascolaire et de responsabilité civile lors du dépôt du dossier.

Le contrat passé par la famille pour l'activité scolaire, couvre en principe les risques liés à la fréquentation de la restauration scolaire. La commune couvre les risques liés à l'organisation du service.

Tout changement de situation (mail, adresse, téléphone...) doit impérativement être signalé à la référente des Services Périscolaires.

Fait à Lavault Sainte-Anne,
Le Maire – Samir TRIKI

Règlement de l'Accueil Périscolaire (à conserver)

L'Accueil Périscolaire est ouvert aux enfants de 2 ans et demi à 12 ans, du groupe scolaire des Trois Champs de Lavault-Ste-Anne.

Il fonctionne durant l'année scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il est agréé au même titre que l'Accueil de Loisirs.

L'objectif est de favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilité de l'enfant tout en respectant son rythme de vie. Favoriser le respect entre les individus ainsi que le respect du matériel tout en rendant service aux familles.

HORAIRES

- Accueil périscolaire du matin : de 7h15 à 8h20
- Accueil périscolaire du soir : de 16h30 à 18h15

LIEUX

Ecole des Trois Champs à Lavault Ste-Anne

ENCADREMENT

L'encadrement est confié à du personnel qualifié et/ou diplômé, selon la règle d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un pour 14 enfants de plus de 6 ans.

INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions à l'accueil périscolaire, elles se font au moment de donner le dossier de rentrée auprès de la référente des Services Périscolaires. Pour tout renseignement vous pouvez la contacter au 06.84.44.55.78.

Le nombre de places à l'accueil périscolaire matin et soir est désormais limité à 20 places.

Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Attention, seules les absences justifiées par un certificat médical seront décomptées de la facturation. Désormais si votre enfant était inscrit mais n'est pas présent, l'accueil périscolaire sera facturé pour la durée minimale prévue (30 minutes le matin, 1 heure le soir)

Vous pouvez toutefois décider de retirer votre enfant ponctuellement de l'accueil périscolaire, pour convenance personnelle. Mais vous devez respecter un délai de prévenance des services de 15 jours. Sinon l'accueil vous sera facturé.

TARIFS

- Accueil Périscolaire du Matin : la facturation, basée sur le quotient familial, **est à la demi-heure**. Toute demi-heure commencée sera facturée (cf. cahier des présences signé quotidiennement par les parents).

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX
De 0 à 400	0.50 €
De 401 à 700	0.90 €
De 701 à plus	1.30 €

- Accueil Périscolaire du Soir : la facturation, basée sur le quotient familial, **est à l'heure**. Toute heure commencée sera facturée (cf. cahier des présences signé quotidiennement par les parents). Le goûter est compris dans le prix.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX POUR 1 HEURE	PRIX POUR 2 HEURES
De 0 à 400	1.40 €	1.90 €
De 401 à 700	2.20 €	2.90 €
De 701 à plus	3.00 €	4.20 €

En cas de retard, une pénalité de 3 euros/enfants sera facturée aux parents pour toute arrivée après 18h15.

Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public après réception de la facture (joindre le coupon).
En cas de non-paiement, après rappel, l'enfant ne sera plus admis à l'Accueil Périscolaire.

ABSENCE/RETARD

En cas d'absence ou de retard, la famille devra prévenir au plus tôt la référente des Services Périscolaires au 06.84.44.55.78, ainsi que les agents d'accueil au 06.74.29.65.15.

SANTE

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, elles sont tenues de récupérer leur enfant après la signature d'une décharge.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

FONCTIONNEMENT

Pour une inscription régulière, en cours d'année scolaire, les familles devront adresser une demande écrite par courrier ou mail et attendre une confirmation de la part des services périscolaires par le même biais. Le délai de prévenance pour une nouvelle inscription régulière est de minimum 15 jours.

Pour une inscription ponctuelle (urgence exceptionnelle), le délai de prévenance devra être de minimum 5 jours. Une demande doit être adressée par écrit, soit par mail, soit par SMS. Les familles devront également recevoir une confirmation de l'inscription ou non de leur enfant par mail ou SMS.

L'enfant ne sera remis qu'à ses parents, aux personnes stipulées sur la fiche de renseignements ou exceptionnellement à une tierce personne munie d'un mot des parents signé et daté avec présentation d'une pièce d'identité.

Le personnel doit être attentif aux besoins des enfants, faire preuve d'écoute et de pédagogie pour compléter l'apprentissage des règles de vie en société inculquées par leurs parents.

CONDUITE A RESPECTER PAR LES ENFANTS

- Veiller à respecter les consignes données par les animateurs
- Respecter le personnel encadrant et les autres enfants
- Respecter le matériel mis à disposition

DISCIPLINE

Tout manquement à la discipline sera signalé à la famille oralement. Dans l'hypothèse où l'enfant perturberait à nouveau le temps de l'accueil, un avertissement écrit sera adressé aux parents et entraînera la possibilité d'exclusion de l'enfant du service pendant un temps déterminé.

Les enfants qui fréquentent l'accueil ne doivent être en possession d'aucun ustensile ou matériel susceptible de présenter un quelconque danger pour les autres élèves et le personnel, ni de jouets pouvant susciter la convoitise des autres.

Fait à Lavault Ste-Anne,
Le Président du CCAS – Samir TRIKI